tie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada.

Loi constituant en corporation l'Institut des

Bijoutiers canadiens.

Loi constituant en corporation l'Association générale de secours mutuels du Dominion. Loi constituant en corporation l'Ottawa Valley

Trust Company.

Loi constituant en corporation l'institut Arcti-

que de l'Amérique du nord.

Loi modifiant la Loi constituant en corporation le Collège Royal des Médecins et Chirurgiens du Canada.

Loi refondant et modifiant les Lois concernant

l'Alliance Nationale.

Loi constituant en corporation la Société de bienfaisance slovaque du Canada.

Loi modifiant la Loi sur les Lignes aériennes

Trans-Canada, 1937.
Loi constituant en corporation la Société cen-

trale d'hypothèques et de logement. Loi modifiant la Loi de l'aéronautique.

Loi modifiant la Loi de l'inspection du pois-

Loi modifiant la Loi de 1939 sur les secours

de guerre.

Loi ayant pour objet de modifier la Loi con-cernant la Vancouver, Victoria and Eastern Railway and Navigation Company, la Nelson and Fort Sheppard Railway Company, la Nelson and Fort Sheppard Railway Company et la Great Northern Railway Company.

Loi constituant en corporation l'Association de Transport Aérien International.

Loi concernant la Lake Erie and Detroit River Railway Company et la Pere Marquette Railway Company.

Loi constituant en corporation la Corporation canadienne d'assurance-santé et d'assu-

rance contre les accidents.

Loi constituant en corporation la Conférence canadienne de l'Eglise des Frères mennonites de l'Amérique du Nord.

Loi constituant en corporation l'Eglise Epis-copale Catholique de Whitehorse. Loi modifiant la Loi de 1939 sur les péniten-Loi concernant la Companie de chemin de fer,

d'éclairage et de force motrice de Québec. Loi constituant en corporation la Compagnie de Fiducie d'Amérique, ou, en anglais, Company of America. Trust

Loi concernant la fabrication, l'inspection et la vente des produits de l'érable.

Loi modifiant la Loi de 1944 sur les indemnités de service de guerre. Loi modifiant la Loi sur l'assurance des cré-

dits à l'exportation. Loi modifiant la Loi de 1940 sur la taxation des surplus de bénéfices. Loi modifiant la Loi fédérale sur les droits

successoraux. Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de

guerre.

Loi ayant pour objet d'autoriser le ministre des Finances, avec l'assentiment du gouverneur en conseil, à conclure avec la province d'Alberta un accord modifiant celui qui a été fait avec ladite province sous l'autorité de la Loi de 1942 sur les accords fiscaux entre le Dominion les provinces.

Loi concernant le ministère de la Reconstruc-

tion et des approvisionnements.

Loi modifiant la Loi de 1942 sur les terres

destinées aux anciens combattants.

Loi ayant pour objet de conférer certains pouvoirs transitoires au gouverneur en conseil dans les circonstances critiques nationales résultant de la guerre.

Loi modifiant la Loi des compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, 1942. Loi modifiant la Loi des compagnies d'assu-

rance étrangères, 1932.

Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu.

Loi modifiant la Loi nationale de 1944 sur l'habitation.

Loi portant exécution des accords en l'un Fonds monétaire international et d'une Banque internationale pour la reconstruction et e développement.

Loi modifiant la Loi des compagnies fidu-

iaires.

Loi établissant des allocations de réadaptation pour les anciens combattants.

Loi modifiant la Loi du Sénat et de la

Chambre des communes.

Loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la défense nationale et la démobilisation.

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année finan-

cière expirant le 31 mars 1946.

Il plaît alors à l'honorable député du Gouverneur général de clore la première session de la vingtième législature du Dominion par le discours suivant:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Plus de trois mois se sont écoulés depuis que la reddition sans condition du Japon a mis fin à huit ans de guerre continue en Asie et à six ans de guerre mondiale. Ma's la paix dans le monde est encore à venir. Nous traversons présentement l'ère des difficultés inévitables et des bouleversements inhérents à la période de transition de la guerre à la paix. Toutes les patients devraients de la paix. nations devraient avoir pour premier objectif l'établissement d'une paix durable.

Pour assurer la paix mondiale, il est essentiel d'alléger la souffrance humaine causée par la guerre et de restaurer les nations qui ont subi des dommages matériels par suite de la guerre. A cette fin, les nouveaux crédits que vous avez affectés à l'assistance et à la réhabilitation internationales auront une importance de pre-

mier rang.

La détermination du Canada de faire toute sa part pour maintenir la paix et la sécurité internationales s'est traduite par l'approbation unanime que les deux Chambres du Parlement ont accordée à la Charte des Nations Unies. Une délégation, qui comprend des membres des deux Chambres, assiste présentement, à Londres, aux réunions de la Commission préparatoire de l'Organisation des Nations Unies.

En octobre, après une brève conférence à Washington avec le président des Etats-Unis, mon premier ministre s'est rendu au Royaume-Uni, afin de conférer avec les membres du gouvernement britannique et de consulter les représentants du Canada en Europe. Peu de temps après, le premier ministre a participé à Washington, en compagnie du premier ministre du Royaume-Uni, à des entretiens avec le pré-sident Truman, sur la question de l'énergie atomique. De leurs discussions a résulté une déclaration concertée. On a ainsi pris l'initiative d'un effort international en vue d'empêcher l'emploi de l'énergie atomique à des fins de destruction et de trouver les moyens de l'uti-liser pour le bien de l'humanité. L'approbation que vous avez accordée à la déclaration aidera au succès de cette initiative.